



COUR DES  
COMPTES  
EUROPÉENNE

**Discours**  
**Le 9 octobre 2025**

## **Discours de Tony Murphy, Président de la Cour des comptes européenne**

**Présentation du rapport annuel 2024  
de la Cour des comptes européenne  
Commission du contrôle budgétaire  
– Parlement européen**

**Le 9 octobre 2025**

**Seule la version prononcée fait foi.**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Membres,  
Monsieur le Commissaire,

C'est avec grand plaisir que je prends la parole devant cette commission aujourd'hui afin de présenter les principales constatations et les messages clés du rapport annuel 2024 de la Cour des comptes européenne. Je suis accompagné, cette année encore, de mon estimé collègue Jan Gregor, en sa qualité de Membre responsable du rapport annuel.

Notre rapport annuel est le produit phare de la Cour. Il mobilise la moitié de nos ressources et il est établi au prix d'une forte implication et d'un travail considérable.

Il fournit des informations précieuses sur le budget de l'UE et ses différents domaines d'action. Avec nos audits de conformité et nos audits de la performance, il aide nos parties prenantes à élaborer le budget et à prendre des décisions.

Le rapport de cette année a une résonance toute particulière, alors que les négociations du CFP 2028-2034 sont pleinement engagées. Il livre des enseignements importants, met en lumière les défis majeurs auxquels nous sommes confrontés et pointe les risques à anticiper lors de l'élaboration des futurs budgets.

Quels sont les principaux enseignements de notre rapport annuel relatif à 2024?

Nous émettons une opinion favorable sur les comptes de l'UE relatifs à 2024 et affirmons qu'ils présentent, une fois encore, une image fidèle de sa situation financière.

Les recettes budgétaires se sont montées, au total, à 250,6 milliards d'euros, emprunt NextGenerationEU compris. Nous formulons, comme les années précédentes, une opinion favorable sur les recettes.

Il importe toutefois de préciser que notre opinion ne tient pas compte des montants non perçus en raison de droits et de taxes éludés ou sous-déclarés, car elle ne peut porter que sur les chiffres déclarés.

Passons maintenant aux dépenses: le budget à long terme de l'UE englobe des fonds provenant à la fois du cadre financier pluriannuel (ou CFP) – les «dépenses budgétaires traditionnelles» – et de NextGenerationEU. Les fonds alloués au titre de NextGenerationEU le sont principalement au moyen de la facilité pour la reprise et la résilience – FRR en abrégé –, qui suit un modèle de mise en œuvre différent de celui du CFP. C'est pourquoi nous formulons, une fois encore, deux opinions distinctes sur la régularité des dépenses de 2024: l'une pour les dépenses budgétaires traditionnelles de l'UE, l'autre pour la FRR.

Commençons par les dépenses budgétaires traditionnelles de l'UE.

Le taux d'erreur dans les dépenses budgétaires de l'UE a certes diminué, mais il reste significatif: il atteint maintenant 3,6 % (contre 5,6 % en 2023). Les erreurs détectées étant généralisées, nous émettons, pour la sixième année consécutive, une opinion défavorable sur les dépenses budgétaires.

Le niveau d'erreur estimatif n'est pas un indicateur de fraude, de manque d'efficience ou de gaspillage, mais simplement une estimation des montants versés qui n'ont pas été utilisés conformément aux règles de l'Union et à celles en vigueur au niveau national.

Pour déterminer le taux d'erreur dans les dépenses budgétaires de l'UE, nous prenons en considération les niveaux d'erreur calculés dans différents domaines d'intervention relevant du cadre financier pluriannuel et nous les agrégeons. Penchons-nous à présent sur des domaines d'action précis afin d'illustrer les constatations courantes qui contribuent à ce taux d'erreur.

Commençons par la rubrique «Cohésion», qui représente près d'un tiers des dépenses budgétaires de l'UE.

Dans ce domaine d'intervention, nous estimons le taux d'erreur à 5,7 %, une valeur en baisse par rapport aux 9,3 % enregistrés en 2023. Les coûts et projets inéligibles, ainsi que les infractions aux règles en matière de marchés publics, ont une fois de plus fortement contribué à ce niveau d'erreur estimatif.

En 2023, plusieurs facteurs avaient compliqué la donne: les perturbations liées à la pandémie, le chevauchement des périodes de financement, et des taux de cofinancement pouvant atteindre 100 % via des instruments comme REACT-EU et CRII, dont les échéances tombaient en fin d'année. Autant d'éléments qui ont probablement amplifié le risque de dépenses irrégulières. Il est donc logique de voir, en 2024, le taux d'erreur pour la rubrique «Cohésion» revenir à des niveaux plus proches de ceux des années antérieures.

Comme le veut notre approche d'audit pour le domaine de la cohésion, nous avons examiné les travaux des autorités d'audit des États membres. Au cours des huit dernières années, nous avons réuni un grand nombre d'éléments probants, dont beaucoup d'erreurs qui auraient dû être détectées par les autorités mais ne l'ont pas été. Ces dysfonctionnements portent un sérieux coup à la fiabilité de leurs travaux et limitent la confiance que la Commission peut placer dans leurs résultats.

Ce qui est particulièrement préoccupant, c'est que ces mêmes autorités sont, bien souvent, également chargées de superviser les fonds de la FRR au niveau des États membres, et que la Commission envisage, comme le suggèrent les projets de règlement pour le CFP 2028-2034, de s'appuyer largement sur leurs travaux.

Selon nous, il s'agit là d'un risque sérieux – un risque qu'il est impératif de corriger.

Arrêtons-nous maintenant sur un autre grand domaine de dépenses, la rubrique «Ressources naturelles et environnement», qui représente un petit peu plus d'un tiers du budget, et dont l'agriculture et le développement rural sont les plus gros postes. Dans ce domaine, nous estimons que le taux d'erreur est significatif, avec une valeur de 2,6 % (contre 2,2 % en 2023).

Les erreurs que nous avons relevées le plus souvent concernent principalement des erreurs administratives, des coûts et des projets inéligibles, mais aussi le non-respect des engagements agroenvironnementaux et climatiques.

Pour ce qui est de la rubrique «Marché unique, innovation et numérique», nous avons constaté que le taux d'erreur est significatif, avec une valeur de 3,2 % (contre 3,3 % en 2023). La recherche reste un domaine de dépenses à haut risque, et nous y avons repéré de nombreuses erreurs liées aux frais de personnel.

Contrairement aux exercices précédents, nous avons fourni pour 2024 une appréciation spécifique relative aux opérations relevant de la rubrique 6 du CFP «Voisinage et le monde». Ces fonds sont généralement consacrés au soutien de pays et régions hors UE.

Nous estimons que le niveau d'erreur s'élève à 4,9 %. Les coûts inéligibles et les infractions aux règles en matière de marchés publics représentent plus de la moitié des erreurs que nous avons détectées.

Enfin, quelques mots sur la rubrique «Administration». Comme pour les exercices précédents, notre évaluation montre que le niveau d'erreur n'est pas significatif.

En résumé, la conclusion de nos travaux sur la conformité aux fins du rapport annuel 2024 est la suivante: bien qu'en baisse, le niveau d'erreur estimatif concernant les dépenses budgétaires de l'UE reste préoccupant.

Venons-en maintenant à la facilité pour la reprise et la résilience (FRR): notre évaluation des paiements effectués en 2024 au titre de la FRR est fondée sur les conditions de paiement énoncées dans le règlement FRR. Ces dernières prévoient que les jalons et les cibles doivent avoir été atteints de manière satisfaisante et que les autres conditions d'éligibilité essentielles doivent être respectées.

Le modèle de mise en œuvre de la FRR diffère sensiblement de celui des dépenses budgétaires traditionnelles: les paiements ne sont pas liés aux coûts réels, et le versement des fonds n'est pas subordonné au respect des règles de l'UE et des règles nationales. En raison de ce modèle unique, une approche et une méthodologie d'audit spécifiques sont nécessaires. Nous émettons donc une opinion d'audit distincte sur les dépenses effectuées au titre de la Facilité.

En 2024, les dépenses au titre de la FRR se sont élevées à 59,9 milliards d'euros. Notre audit a couvert l'ensemble des 28 paiements de subventions (en tout, 53,5 milliards d'euros) et un montant de 6,4 milliards d'euros de préfinancements versés.

Nous avons mis en évidence des cas où des jalons et des cibles liés à des paiements n'avaient pas été atteints de manière satisfaisante. À cela s'ajoutent des problèmes comme l'annulation d'une mesure pour laquelle le jalon avait été atteint, un double financement et le non-respect de la période d'éligibilité. Nous avons également décelé des cas de jalons ou cibles mal définis, ainsi que des faiblesses dans les évaluations *ex ante* réalisées par la Commission. Sur la base de ces constatations, nous émettons une opinion avec réserve sur les dépenses de la FRR. Par ailleurs, nous attirons l'attention sur une affaire dont la Cour de justice de l'Union européenne a été saisie concernant deux jalons.

Fin 2024, la Commission européenne avait versé 178,5 milliards d'euros de subventions au titre de la FRR, soit 50 % seulement de l'enveloppe totale disponible. À moins d'un an de la fin de la période de mise en œuvre de la FRR, qui intervendra en août 2026, le constat est sans appel: une grande partie des fonds doivent encore être dépensés.

Nous avons récemment établi un document d'analyse qui fait le point et résume les travaux approfondis que nous avons entrepris depuis la création de cet instrument temporaire en 2021. Nous y présentons les principales conclusions et les enseignements clés, dont il est essentiel de tenir compte lors de la conception des futurs instruments fondés sur la performance.

Tout en étant bien conscients du rôle majeur que ces instruments peuvent jouer dans le budget de l'UE, nous insistons sur le fait qu'à l'avenir, ils ne devraient être utilisés que si le financement est directement lié à des résultats mesurables. La traçabilité du financement, indispensable, devrait être assurée jusqu'au niveau des coûts réels, et il est primordial que ni la conception ni la mise en œuvre de ce type d'instruments n'aient pour effet de mettre en péril l'obligation de rendre compte.

S'il est question d'emprunts, il est crucial que l'UE atténue efficacement les risques de taux d'intérêt et établisse à l'avance un plan de remboursement précis indiquant les sources de remboursement.

Notre rapport annuel relatif à l'exercice 2024 attire également l'attention sur les risques auxquels l'emprunt expose les futurs cadres financiers pluriannuels, et en particulier sur la charge croissante des obligations d'emprunt au titre de NextGenerationEU. D'ici 2027, l'encours des emprunts de l'UE pourrait dépasser les 900 milliards d'euros. Il serait alors près de dix fois supérieur à son niveau de 2020, avant la création de NextGenerationEU. En outre, le total des dépenses d'intérêts liées à NextGenerationEU et financées sur le CFP actuel pourrait excéder les 30 milliards d'euros, soit plus du double du montant initialement prévu par la Commission (14,9 milliards d'euros).

La plupart de ces remboursements d'emprunts sont reportés aux futurs CFP, et l'augmentation des obligations liées à la dette fait peser une pression croissante sur les prochains budgets de l'UE, rendant plus incertaines leur préservation et la garantie de disposer de ressources suffisantes pour mener à bien les actions de l'Union. En fait, la Commission propose un budget de près de 2 000 milliards d'euros pour la période 2028-2034, soit environ 1,26 % du revenu national brut de l'UE. Il faut toutefois savoir que si 1,15 % de ce budget est consacré à de nouvelles dépenses, 0,11 % du RNB de l'UE est affecté au remboursement des emprunts contractés dans le cadre de NextGenerationEU. Le remboursement de cette dette pourrait grever les futurs budgets de l'UE à hauteur de 31 milliards d'euros par an.

Aujourd'hui, les propositions concernant le cadre financier pluriannuel 2028-2034 sont au cœur des travaux et des débats de nombreuses institutions, dont la Cour des comptes européenne. Les propositions esquiscent un modèle proche de celui de la FRR, reposant sur des plans nationaux. Si cela devait se confirmer, les mêmes problèmes et risques que ceux identifiés dans le contexte de la FRR pourraient se poser à nouveau.

Nous travaillons déjà à l'élaboration de nos avis sur ces propositions, en mettant en lumière les risques identifiés et les enseignements tirés grâce à notre solide expérience en matière budgétaire.

Notre ambition collective devrait être la construction d'un budget qui garantisse la transparence et l'obligation de rendre compte, aligné sur les priorités à long terme de l'Europe et capable de contribuer à façonner un avenir meilleur pour tous les citoyens.

Enfin, il me faut souligner le travail rigoureux et les compétences des agents et du Collège de la Cour. Leur engagement et leur professionnalisme ont été des leviers essentiels pour produire ce rapport annuel de haute qualité et œuvrer à l'accomplissement de la mission de notre institution.

Je vous remercie pour votre attention, et j'attends vos questions et les discussions qui suivront avec impatience.